



demande de divorce apres 4 ans de separation

Par **zuwi**, le **12/03/2012** à **19:58**

Bonsoir,etant separée de mon mari depuis 4 ans que dois je faire pour entamer la procedure de divorce et si c'est possible peut ont le faire a distance ?

Par **yann94**, le **13/03/2012** à **05:06**

Bonjour, ayant subit plus ou moins la même chose, je me permet de vous répondre. mon ex-femme étant partis vivre a bordeau & moi paris, j'ai pris la décision de divorcer au bout de 10 ans de séparation, pour cela il m'as fallut prendre un avocat & il faut faire la démarche dans le tribunale de la ville d'un des concubins.

Il doit y avoir un premier contacte chez l'avocat, au cas ou vous avez le même tous les deux, pour voir si vous êtes d'accord sur les modalité du divorce, ensuite vous aurrais un rendez-vous chez le juge, qui vérifiera les même chose que l'avocat & si tous se passe bien(ce qui est rare), les papier finisse chez l'avocat qui les renvoi aux mairies consernées puis vous recevrez votre acte de mariage avec la mention "DIVORCE".

Tous ça s'est si ça ce passe bien,sinon s'est plus compliquer.

Pardon j'ai fais un peu long, juste pour vous dire que ça ne peu pas se faire a distance & c'est bien dommage.

Bon courage

Par **zuwi**, le **13/03/2012** à **09:22**

Bonjour et merci pour votre reponse c'est sur pour moi sa vas pas etre simple

Par **zuwi**, le **13/03/2012** à **12:45**

Bonjour est t il possible qu'un mariage soit dissout et apres combien d'annee de separation la separation n'etant pas officieuse merci

Par **yann94**, le **13/03/2012** à **14:35**

Je ne pense pas que ce soit possible, moi je voulais l'annulation car 9 mois de mariage et j'ai divorcé 10 ans après la séparation et l'annulation n'a pas été possible.

mais si je peux vous donner un vrai conseil c'est de ne pas trop tarder car il arrive un moment où on laisse tomber et l'autre ne peut pas faire des crédits ou ne peut pas payer ces impôts/amendes,

Par **Louxor_91**, le **13/03/2012** à **16:16**

pour qu'un mariage s'annule il faut qu'au jour du mariage il y ait une raison majeure pour créer l'annulation... [citation]la procédure d'annulation du mariage ne sera lancée que si les manquements constatés sont d'une extrême gravité et touchent directement la validité du mariage.[/citation]

le fait de ne pas vivre ensemble n'en est pas une ! quand on se sépare, on divorce !

Cas d'annulation: absence de consentement (le fameux oui) - absence de l'un des époux - mariage célébré en privé et non en public (portes de la mairie doivent rester ouvertes) - impuberté de l'un des époux - bigamie - inceste